



Vente matériel lié à exploitation

Par pierab, le 28/04/2016 à 11:54

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Suite à la cession d'un droit au bail, un acte de vente a été convenu pour les biens servant à l'exploitation de l'activité.

Le règlement n'a jamais été effectué par l'acquéreur.

Quels sont mes recours après l'envoi réalisé d'une mise en demeure par recommandé AR ?

Merci.